

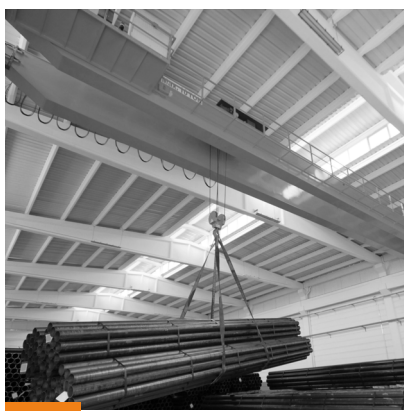
CACES®

R484 Ponts roulants
et portiques



Le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) a été créé par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS). La CNAMTS a élaboré des recommandations qui définissent le référentiel de connaissances et les conditions de passage des tests et d'obtention du CACES®.

Le CACES® valide donc les connaissances et le savoir-faire du candidat pour la conduite d'engins en sécurité. Il est spécifique à chaque catégorie.



#1 QU'EST-CE QU'UN CACES® ?

Le CACES® est un examen destiné à valider la formation du personnel amené à conduire des engins tel que l'exige le code du travail. Le CACES® est délivré par des organismes certifiés.

Le CACES® permet à l'employeur :

- > D'avoir la garantie que le salarié ou l'artisan qui intervient sur un chantier a reçu la formation nécessaire pour conduire des engins de chantier en sécurité
- > De pouvoir lui délivrer une autorisation de conduite.

Le CACES® est détenu par le salarié, il l'accompagne durant son parcours professionnel, qu'il change d'emploi ou de poste, durant sa validité.



#2 QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA FORMATION CACES® R484 ?

Lors de la formation, le candidat apprend le fonctionnement des ponts et les mesures de sécurité à prendre lors de leur utilisation. De nombreux accidents ainsi peuvent être évités grâce à l'apprentissage et au respect des règles de sécurité.

POUR LE SALARIÉ

Conduire, utiliser et entretenir les ponts dans le respect des consignes de sécurité.

POUR L'EMPLOYEUR

Etre en accord avec la réglementation en vigueur et pouvoir délivrer au salarié une autorisation de conduite. La formation est conforme à la recommandation de la CNAMTS et facilite la délivrance des autorisations de conduite interne.



#3 QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DU CACES® R484 ?

- > Le certificat est valable 5 ans
- > Le conducteur devra réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation avant la fin de cette période.



#4 QUELS SONT LES ENGINS CONCERNÉS PAR LA R484 ?

La recommandation R484 concerne les ponts filaires et portiques à commande au sol (télécommande) et les ponts roulants et portiques à commande en cabine.

#5 QUEL EST LE PUBLIC CONCERNÉ PAR LA R484 ?

Toute personne débutante ou expérimentée souhaitant acquérir et maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux Ponts filaires ou télécommandés.

#6 COMMENT SE PASSE LA FORMATION Si2P ?

La formation peut être délivrée en centre de formation ou dans vos locaux.

Le programme de formation est composé de deux parties distinctes : Théorique et pratique.

Les compétences théoriques et pratiques du candidat sont évaluées par le testeur agréé.

Les pré requis pour la formation sont :

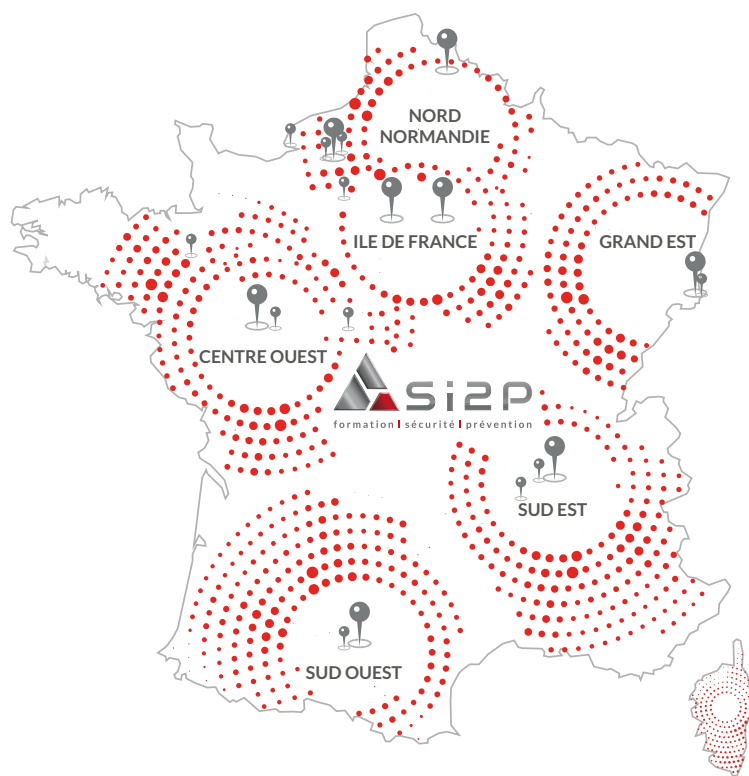
- > Etre âgé de 18 ans
- > Comprendre et parler le français
- > Avoir l'aptitude médicale

#7 LES SOLUTIONS Si2P

// Tous nos programmes sont adaptables avec les catégories souhaitées.

▶ Cliquez [\[ici\]](#) pour nous contacter

LE RÉSEAU Si2P



Agences Si2P

Centres de formation inter-entreprises du réseau Si2P

NOS CENTRES DE FORMATION

VEIGNÉ (37).....	02 47 38 41 29
CESSON SÉVIGNÉ (35).....	02 23 45 00 10
SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE (49).....	02 41 33 98 28
MULHOUSE (68).....	03 89 43 01 86
LABÈGE (31).....	05 61 00 65 22
SAINT JEAN BONNEFONDS (42).....	04 77 34 33 33
LE HAVRE (76).....	02 35 53 93 65
PETIT-QUEVILLY (76).....	02 32 11 79 04
EVREUX (27).....	02 32 34 58 32
SALAISE-SUR-SANNE (38).....	04 74 11 20 60
COQUELLES (62).....	03 21 17 07 97
LE HOULME (76).....	02 35 76 70 59
BARENTIN (76).....	02 35 63 96 13

NOS AGENCES INTRA

CENTRE OUEST.....	02 41 47 11 64
NORD NORMANDIE.....	03 20 36 38 45
GRAND EST.....	03 88 43 98 47
SUD EST.....	04 74 11 20 60
GRANDS COMPTES.....	01 46 01 73 82
ÎLE-DE-FRANCE OUEST.....	01 46 01 73 80
ÎLE-DE-FRANCE EST.....	01 46 01 73 86
SUD OUEST.....	05 34 25 73 91
SUD EST MEDITERRANEE.....	04 74 11 20 66
BOURGOGNE.....	03 80 49 66 34